

PROGRAMMATION MILITAIRE : AMBITIONS DE LA LOI, LIMITES DE L'INFORMATION.

Le rapport que Jean-Michel Boucheron ¹, président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, vient de consacrer à la loi de programmation militaire 1992-1994 impressionne par son épaisseur : 966 pages. Il sera publié en librairie mais contrairement à ce qu'écrit la presse ², ce n'est pas une nouveauté : ca avait déjà été le cas de son précédent rapport sur la loi 89-93. Ce rapport était très attendu ³ après la présentation de la loi de programmation au mois de juillet. ⁴ Cette loi est en effet une loi de transition et une loi d'inflexion. Loi de transition puisqu'elle ne porte que sur trois années dont deux sont déjà réalisées ou engagées, mais loi d'inflexion, donc non dénuée d'importance, puisqu'elle comporte un certain nombre d'adaptations notables : Le montant des crédits prévus est comme on pouvait s'y attendre stagnant : autour de 103 milliards par an (uniquement titre V et VI). Mais les choix sont importants pour l'avenir : un certain tassement du nucléaire (arrêt des SNA 7 et 8, arrêt du Hadès, étalement pour les SNLE-NG), une priorité accordée à l'espace et au renseignement, la réorganisation des programmes autour de six grands modules pour dépasser d'éventuels corporatismes. Surtout cette loi présente , pour la première fois une perspective sur les programmes d'armement ⁵ : si les grands programmes en cours continuent d'être financés, en revanche une vingtaine de programmes sont révisés et écourtés. Le calendrier et le contenu d'une quinzaine d'autres sont remis en chantier. La décision de lancement éventuel (ou de

1 BOUCHERON J-M *Rapport.../ sur le projet de loi de programmation /.../1992-1994*, assemblée nationale, Document N°2935, 7 octobre 1992, deux tomes.

2 Le Monde Dimanche 8 et lundi 9 novembre 1992

3 voir "Maintenir le Rafale?" in *Le Débat Stratégique* N°2

4 JOXE P. *Projet de loi de programmation.../ 1992-94*, Assemblée nationale, document N°2877, 1er juillet 1992.

5 Ibidem, page 10

suppression) est reportée après 1997 ,pour le PAN N°2, le missile ANS et l'avion d'entraînement embarqué. Jusqu'à présent, ce type de décision, dans les lois de programmation, était dispersé au fil des paragraphes, sans vision d'ensemble. Présenter ainsi l'état des programmes est une "audace" méthodologique appréciable. D'autant que certains choix (importance de l'espace, maintenir la recherche plutôt que pousser les fabrications) avaient du affronter des critiques multiformes. c'est dire qu'on attendait avec impatience les développements, économiques en particulier, du rapport de la commission de la défense.

Cette impatience ne trouvera hélas pas dans ce rapport de quoi se calmer : Si de longs développements sont consacrés au contexte géostratégique, les données économiques sont très menues par rapport aux enjeux : aucun tableau de synthèse ne récapitule les informations sur les coûts, éparpillées au fil de 256 pages(dans le tome I) de présentation des programmes prévus dans la loi. Quant on fait le relevé de ces informations on s'aperçoit que les financements ainsi décrits représente un total de 138 milliards. Mais si l'on tient compte que sur ce montant , il y a 29 GF pour "la préparation de l'avenir" (les études) et 25 GF pour les infrastructures, il n'y a donc au total que 84 milliards représentant des crédits "identifiés" (attribuables à des programmes précis) sur un ensemble de 308 milliards (pour 92-94) : l'information apparaît comme extrêmement circonscrite et limitée. Le phénomène est d'autant plus net que presque aucun des programmes majeurs ne voit son coût total spécifié (ni les SNLE, ni le rafale, ni le tigre, ni le Leclerc, etc.).

Il y a bien deux graphiques ⁶ (portant sur 25 programmes), mais qui ne comporte comme indication chiffrée qu'une échelle en ordonnées. De plus ces graphiques ressemblent étrangement plus aux données publiées il y

6 BOUCHERON J-M (Op.cité) Tome I, pages 220 et 221.

a plusieurs années qu'à des données actuelles: aux erreurs de lecture près, le coût total du rafale (air et marine, +moteur M88 +radar) *serait* de 115 milliards. Mais l'an dernier les avis parlementaires donnaient une estimation de 200 milliards (155 GF pour l'ACT, 45 GF pour l'ACM ⁷), cohérente d'ailleurs avec l'évolution des chiffres (188.5 GF en 1990). L'ordre de grandeur de 115 GF déductible du rapport Boucheron apparaît donc comme incongru. (il en est de même pour une estimation du programme Tigre à 37 GF ou du programme Leclerc à 39 GF).

Si l'information fait défaut sur le coût des programmes elle n'est pas plus abondante sur l'évolution de ces coûts : la question de la maîtrise des coûts est résumée de manière théorique (*Mythes et réalités*, pages 207 à 213), mais sans données sur la réalité précisément. L'étrillage sévère du programme de torpille MU 90 (*un abîme financier et bureaucratique* p.457) paraît dispenser d'un examen plus général.

Il n'est pas jusqu'aux modes de calculs qui ne posent problème : les montants courants des exportations françaises d'armement 1977-1991 sont présentées dans un tableau (commandes d'une part , livraisons d'autre part) avec une transcription en francs constants 1990. Mais, calculs faits, les séries d'indices utilisées pour déflater ne sont pas les mêmes pour les commandes et pour les livraisons. De plus aucune des deux séries ne correspond à la série des taux d'inflation sur la période.

D'autres informations sont données cependant: ainsi les 191 pages de fiches de présentation des équipements et des entreprises (tome II) constituent-elles une documentation utile, en particulier parce qu'elles indiquent les aspects industriels des programmes. Toutefois ce jeu de fiches ne compense pas l'absence de données économiques plus générales,

7 Voir MONORY R. *Rapport sur le PLF 92/.../* Sénat, Doc.N 92, Tome III, annexe 47, 19.11.91 (p.67) et LEJEUNE M *Avis /.../ Marine* Sénat, Doc. N 95, Tome VIII, 19.11.91 (page 15)

systematiques et synthétiques sur les programmes d'armement de la loi de programmation.

Finalement, entre les ambitions de la loi elle-même qui , pour avoir eu une gestation longue et ne porter que sur une période limitée, n'en marque pas moins des inflexions importantes dans la politique d'armement de la France, et la qualité de l'information donnée par ce volumineux rapport , il existe un "subtil décalage". Faut-il redire que l'information est pourtant l'une des composantes nécessaires pour que la responsabilité civique du Peuple français et de ses élus puisse s'exercer?

JEAN-PAUL HEBERT